

FICHE THÉMATIQUE

Accès aux soins



La santé et la santé mentale des jeunes en France représentent des enjeux cruciaux dans notre société contemporaine. Le système de santé est parfois difficilement accessible ou insuffisamment adapté aux besoins spécifiques des jeunes. Les politiques sociales et économiques jouent également un rôle, car l'insécurité financière et les inégalités peuvent exacerber les problèmes de santé mentale ou de non-recours aux soins.

Ce que dit la résolution européenne adoptée les 13-14 mai 2024

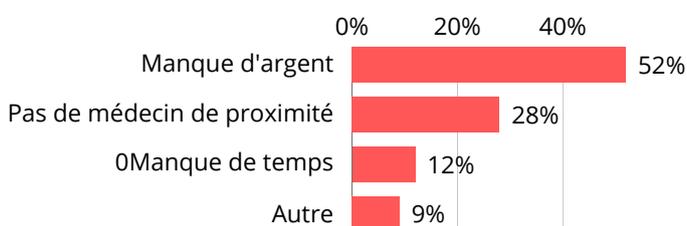
Santé et santé mentale

Assurer l'accès des jeunes à des soins de santé de qualité, abordables, adaptés aux jeunes et personnalisés, ainsi qu'à des systèmes de soutien en matière de santé mentale.

De plus, **créer des environnements sûrs et ouverts** pour que les jeunes puissent s'exprimer librement et s'informer sur la santé et le bien-être mental.

La situation en France - Rapport de consultation

Obstacles à l'inclusion



Plus de la moitié des jeunes sondé·e·s (**51,5%**) estime que si certain·e·s jeunes ne **se font pas soigner c'est par manque d'argent**.

La majorité des jeunes sondé·e·s dit que **le territoire est assez hétérogène en matière d'accès aux soins**.

Les jeunes constatent des « déserts médicaux » en zone rurale et dans les territoires d'Outre-Mer. De plus, l'accès à certains spécialistes de santé, à des centres d'analyses et à des hôpitaux est difficile.

Par exemple, pour les jeunes de Polynésie, il faut se déplacer à Tahiti (île principale) pour faire certains soins.

Certains rendez-vous nécessitent **un temps d'attente important** alors qu'il s'agit parfois de problèmes d'urgence. Les jeunes rencontrent également des **difficultés administratives** pour remplir certains documents et manquent d'information. Par ailleurs, le Service de Santé Étudiant est jugé inadapté voire discriminant.

D'autres jeunes soulignent la non prise en charge et le manque de considération des problèmes de santé mentale.

Il y a également une difficulté pour les jeunes issu·e·s de familles non régularisées d'accéder à des soins.

Soutiens identifiés

La majorité des jeunes explique qu'il existe le dispositif **de sécurité sociale** en France, qui permet aux jeunes d'accéder aux soins et de rembourser leurs frais médicaux.

Pour les étudiant·e·s, il existe également **le service de santé étudiant** qui propose des consultations médicales régulières, l'accès à certains professionnels de santé et des campagnes de sensibilisation.

En outre, il existe des espaces qui permettent de faire du dépistage de manière anonyme et gratuite, sans ordonnance et d'avoir accès à des préservatifs gratuitement.

Pistes d'amélioration

Les jeunes recommandent :

- L'accès à des visites médicales obligatoires tout au long du parcours scolaire primaire, secondaire et supérieur ;
- La mise à disposition de protections hygiéniques gratuites dans les établissements ;
- Un congé menstruel valable dans le secondaire et le supérieur.

Pistes de mise en œuvre

1. Accès à un psychologue dans chaque école

Les États membres et les pays candidats devraient veiller à ce que des psychologues soient disponibles à tous les stades de l'enseignement formel. L'intégration de psychologues dans les écoles peut améliorer l'accès aux soins de santé mentale et l'aide à la réduction précoce de la stigmatisation. Il est essentiel d'engager un dialogue actif avec l'ensemble de la communauté scolaire en ce qui concerne les pratiques préventives. Ces psychologues devraient être habilités à recommander, en toute indépendance par rapport au personnel enseignant, un soutien professionnel supplémentaire pour un élève, sans avoir besoin du consentement parental.

Cette mesure devrait faciliter l'accès aux psychologues et prévenir les problèmes de santé mentale.

Échelle
nationale

2. Inclusion de groupes de recherche divers dans les critères applicables aux fonds de recherche dans le domaine de la santé

La Commission européenne devrait inclure des groupes divers dans les critères d'octroi des fonds de recherche dans le domaine médical. Selon l'étude de McKinsey & Company intitulée "Closing the data gaps in women's health" (Comblent les lacunes dans les données en matière de santé des femmes), il existe des préjugés sexistes dans la recherche médicale. Il en résulte que la majorité de la population est exclue de soins de santé efficaces. Ce problème touche particulièrement les jeunes femmes, car elles ont plus de risque de ne pas être diagnostiquées.

Cette mesure devrait entraîner une baisse du taux de mortalité et conduire à des systèmes de soins de santé équivalents pour les jeunes

Échelle
européenne

Échelle
européenne

3. Soutenir l'éducation et les initiatives en faveur du bien-être mental des jeunes

La Commission européenne et les États membres, s'appuyant sur la stratégie de 2023 en matière de santé mentale, devraient soutenir des programmes visant à sensibiliser les jeunes aux questions de bien-être et de santé mentale par l'apprentissage non formel, ainsi qu'à améliorer l'échange de bonnes pratiques et d'informations fondées sur la recherche. Il convient de partager, de promouvoir et de populariser les méthodes et programmes existants par l'intermédiaire de diverses plateformes au sein des États membres. Les pays candidats à l'adhésion à l'UE sont également encouragés à mettre en œuvre cette mesure.

Cette mesure devrait permettre d'accroître les capacités des parties prenantes et de renforcer la résilience mentale des jeunes.

Échelle
européenne

4. Inclusion de la santé comme motif de discrimination dans la législation

Les États membres devraient inclure la santé dans la liste des motifs de discrimination, la santé comprenant l'état de santé mentale et physique, afin de protéger les personnes contre toute discrimination, par exemple sur le lieu de travail et dans l'enseignement. Le cadre juridique devrait protéger tous les citoyens, y compris les étudiants et les salariés souffrant de problèmes de santé, et leur fournir les ressources nécessaires pour leur permettre de s'épanouir sur un pied d'égalité dans leur environnement.

Cette mesure devrait conduire à l'égalité d'accès à l'éducation et au travail pour tous.



5. Un programme de formation au bien-être mental pour les éducateurs et les animateurs socio-éducatifs

Les éducateurs et les animateurs socio-éducatifs devraient recevoir une formation obligatoire, initiale et continue, sur l'empathie et les compétences psychosociales afin de communiquer efficacement, d'apporter un soutien au bien-être mental et de sensibiliser les jeunes, d'une manière adaptée à leurs besoins.

En outre, les autorités compétentes devraient tenir à jour en permanence le matériel correspondant, en tirant parti des outils et programmes existants de l'UE.

Les autorités compétentes devraient assurer un financement adéquat pour ce faire. Les pays candidats à l'adhésion à l'UE sont également encouragés à mettre en œuvre cette mesure.

Cette mesure devrait permettre aux jeunes d'avoir accès à du personnel formé au soutien en matière de santé mentale.

Échelle
européenne